

N/REF : 4/10/2024 15H37 C:000053 I:02477
V/REF : AC/C02607
V/Email reçu le Vendredi 04/10/2024 a 15H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BBO
IMMEUBLE : BILBAO - BBO
37-39, COURS DE BILBAO
.
35200 RENNES

Rennes, le 14 Octobre 2024

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 39 BILBAO - MME AYDIN 07 83 50 18 44
LOGEMENT N° 008581, PORTE N°54, 5° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT TABLIER BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 09/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉPOSE TABLIER BAIGNOIRE
FOURNITURE ET POSE TABLIER BAIGNOIRE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 09/10/24 a 10H13 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS039-Rempl.	Tablier baign.bois façade	2	103,96
				103,96
		TOTAL H.T.		103,96
		T.V.A. a 10,00%		10,39
		TOTAL T.T.C.En EURO		<u>114,35</u>

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.